

# COMMUNE D'ARCHAMPS

Le dix huit septembre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Jean-Claude MAILLOT, Hervé JOUCLARD, Jean-François HOTELLIER, Michelle MAYET, Daniel PERAY, , André GUILLOT, Christine COBLENCE Michelle LANCHE, Denis BAUDET

Excusés : Claire-Lise SIMEONI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00 et le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2012.

André GUILLOT est désigné secrétaire de séance.

## **Délibération n°064 et 65/2012 :**

### **AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE SUR LES RD1206/18 :**

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE et FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions d'octroi du permis de construire pour le projet Hôtel/restaurant situé dans la zone artisanale La Capitale et notamment l'aménagement à la demande du Conseil Général d'un tourne à gauche.

*Arrivée de M. Jean-François HOTELLIER*

Monsieur le Maire indique que le conseil général de la Haute-Savoie a souhaité que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit prise en charge par la commune. Monsieur le Maire présente les conditions de la consultation effectuée pour les travaux. Deux entreprises ont répondu et, après analyse des offres, c'est le groupement SATP/COLAS qui a présenté la meilleure offre :

Estimation : 169 020.10 €HT

Offre SATP/COLAS : 179 800.00 €HT

Monsieur le Maire présente la répartition financière de l'opération :

CG74 : 61 308.70 €

SA PADDEL : 125 695.82 €

COMMUNE : 34 255.48 €

Monsieur le Maire précise que la somme à charge de la commune correspond au FCTVA.

En aparté, Monsieur le Maire indique qu'une réunion pour les travaux de dévoiement de la colonne d'eau sous le Pont de Combe aura lieu la semaine prochaine avec le bureau d'études pour un début de chantier en novembre 2012.

ADOPTE À L'UNANIMITE

## **Délibération n°066/2012 :**

### **RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : AVENANT AU LOT N°5**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 25 janvier 2011 choisissant les entreprises pour le marché d'extension, rénovation et accessibilité de la Mairie. Il expose que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors de l'exécution du marché notamment la pose de store au 1<sup>er</sup> étage.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de cet avenant :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
5	PIC ANNECY	10 025.00	5 221.00	15 246.00

ADOPTE À L'UNANIMITE

### **RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

*Arrivée de M. BAUDET à 8H10*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic énergétique qui avait été réalisé sur tous les bâtiments publics de la commune. Compte tenu des travaux sur le parking de la Mairie, et ce pour une durée de 3 mois, et qu'à ce titre les locations de la salle polyvalente ont été suspendues pendant cette période, il propose de réaliser des travaux d'amélioration thermique, soit :

- isolation du plafond pour atteindre la RT 2012
- remplacement de toutes les fenêtres et des deux portes arrière
- remplacement des luminaires

Il précise que ces opérations peuvent être réalisées en 3 semaines pour un coût d'environ HT de 50 000 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

### **PARKING DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire indique que les travaux vont débiter cette semaine pour l'opération d'aménagement du parking de la Mairie. Il rappelle l'emprise de ceux-ci et souligne notamment la création d'un théâtre de verdure sur l'emplacement des anciens locaux provisoires de la Mairie. Les conteneurs actuels de tri sélectif seront déplacés face au cimetière avant d'être remplacés par des conteneurs semi enterrés.

### **DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du rapport final du diagnostic de l'éclairage public réalisé par le SYANE. Un document très complet a été présenté à la commission voirie le 17/09. Cependant une note de synthèse a été demandée et sera présentée prochainement.

Après débat, le conseil municipal décide de demander au SYANE l'étude de la rénovation complète de l'éclairage public du lotissement des Pommeraies pour une réalisation envisagée en 2013.

### **Délibération n°067/2012 :**

#### **REGULARISATION FONCIERE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU DIT LA CHARRIERE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les échanges réalisés en 1980 avec M. Raymond LARUE pour la modification de l'assiette du chemin de la charrière. Il s'avère que des surfaces avaient été oubliées dans cet échange. Il indique aussi que le chemin rural situé en limite avec la commune de Neydens doit être aussi régularisé car son emprise ne correspond pas au cadastre. Il propose de régulariser ces situations par un échange avec M. Raymond LARUE

*M. Raymond LARUE n'a pas pris part au vote.*

ADOPTE À L'UNANIMITE

### **Délibération n°068/2012**

#### **CREATION D'UNE FOURRIERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire fait état des difficultés rencontrées face aux « véhicules ventouses » laissées en abandon sur les parkings publics de la commune. Il souligne que les marges de manœuvre à disposition sont restreintes et reposent sur la bonne volonté des propriétaires. Il propose la création d'une fourrière municipale confiée à une entreprise agréée par le préfet du département.

ADOPTE À L'UNANIMITE

### **Délibération n°069/2012**

#### **TARIFS FOYER DE SKI DE FOND**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour la saison 2012/2013 et indique qu'ils sont consultables en Mairie.

ADOPTE À L'UNANIMITE

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la dernière commission d'urbanisme :

### **RENTREE SCOLAIRE**

Madame Michelle LANCHE fait le point sur la rentrée scolaire. Le groupe scolaire compte 232 élèves répartis dans 5 classes primaires et 4 classes maternelles ; la dixième classe escomptée n'a pas été ouverte. Concernant le personnel communal, elle indique qu'un mi-temps a été créé à la maternelle et qu'une sixième personne intervient désormais au restaurant scolaire. Monsieur le Maire souligne que 10 employés municipaux sur les 19 sont affectés à l'école tout service confondu.

Restaurant scolaire : elle indique qu'un nouveau fournisseur de repas a été choisi pour la rentrée. Il s'agit de la société LEZTROY, qui privilégie les produits locaux et les circuits courts. Monsieur le Maire indique que le prix d'achat de repas a augmenté en moyenne de 1,20 €

### **DIVERS**

Monsieur le Maire rend compte de la réflexion engagée conjointement avec le SMAG et la CCG pour la réalisation de locaux techniques sur Archamps-technopole (derrière les tennis couverts) ; ainsi, au lieu de réaliser trois bâtiments distincts, un seul serait construit avec des surfaces propres à chaque collectivité, ce qui permettrait des économies et de limiter l'emprise foncière. Les besoins de chacun ont été identifiés et un programme est en cours d'élaboration. Le SMAG prendrait la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour une durée prévisionnelle de six mois de travaux.

Monsieur le Maire indique que le prêt de 400 000 € pour le financement de l'auberge communale a été débloqué et il en profite pour rappeler que celui-ci avait été prévu au budget primitif 2012, que les intérêts annuels de 9 300 € ne représentent que la moitié du loyer et enfin que ces montants avaient été prévus dans l'étude d'impact réalisée par un cabinet spécialisée dans le domaine.

Monsieur André GUILLOT rend compte de l'assemblée générale de l'école de musique qui a eu lieu le 12/09. Les effectifs sont en hausse avec 180 élèves pour la rentrée 2012. L'école reconduira cette année ses manifestations traditionnelles (concert des professeurs, fête de la musique,...). Il est à noter qu'un orchestre pour les 8-10 ans et un pour les 14-16 ans devraient voir le jour avec la particularité d'être ouverts même aux non inscrits.

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de l'extension de la ligne 44 des TPG. Il indique qu'une nouvelle ligne est en cours de finalisation. Un bus de 30 places devrait circuler entre Croix de Rozon et Saint Julien en Genevois en passant par Collonges, Archamps et Lathoy. Un essai sur 3 ans est prévu et le déficit serait pris en charge par la CCG et le SMAG.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à réaliser au foyer de ski de fond, à la Croisette.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion présentée par le conseiller général, M. Antoine VIELLIARD, concernant le subventionnement des projets des communes du canton. M. le Maire rappelle les cinq demandes présentées par la commune. Aucun n'a été retenu selon les critères établis par notre conseiller général.

Monsieur le Maire rend compte de l'évolution du dossier de la révision du SCOT de la CCG et notamment du PADD qui sera présenté en Conseil communautaire le lundi 24 septembre 2012.

Monsieur Guillot présente le projet de mise à disposition d'une voiture électrique type renault-kangoo selon contrat avec la société INFOCOM-France.

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux en cours à la grotte d'Orjobet.

La séance est levée à 21H35.